

L'ÉVOLUTION DE LA SCOLARISATION

Marie-France LANGE et Olivier GISSELBRECHT

Conçue à partir du traitement des annuaires de statistiques scolaires, cette contribution sur l'évolution de la scolarisation cherche à mettre en évidence les grandes tendances historiques qui caractérisent le système scolaire malien. Après une courte présentation, nous identifions les principales périodes qui ont marqué le processus de scolarisation et nous décrivons les grandes caractéristiques de ce système.

LES SOURCES DE STATISTIQUES SCOLAIRES

Les annuaires statistiques scolaires ont constitué la base de nos sources chiffrées (République du Mali, 1960-1994). Ils sont publiés chaque année par le Ministère de l'éducation de base (en ce qui concerne l'enseignement fondamental) et par le Ministère des enseignements secondaire et supérieur (pour les lycées et les écoles supérieures). Pour l'enseignement fondamental, ces annuaires rassemblent toutes les données chiffrées concernant le nombre d'élèves, de redoublants, de maîtres, de classes, ventilées par régions, sexe, ordre, etc. Ces données sont collectées directement auprès des écoles par l'intermédiaire d'un questionnaire. Le Ministère de l'éducation prend en charge la saisie, le traitement et la publication des annuaires. Les écoles concernées sont les écoles publiques, les écoles privées, les écoles communautaires créées par les populations et les médersas¹ reconnues. Ne sont pas pris en compte les

¹ Les médersas sont des écoles religieuses le plus souvent issues d'une initiative privée. L'arabe est médium et matière d'enseignement, et en plus du Coran, le français et d'autres disciplines y sont enseignées. Les élèves peuvent passer les mêmes examens que ceux de l'enseignement

médersas non officielles, les écoles coraniques, les écoles de village et les Centres d'éducation pour le développement qui ne relèvent pas du Ministère de l'éducation.

Les problèmes rencontrés pour traiter ces données statistiques ont pour origine des *causes externes* (telles que les réformes relatives à la réorganisation des cycles d'études², la reprise par l'État de nombreux établissements privés au milieu des années 1970, les crises scolaires en 1980 ou au début des années 1990 entraînant des exclusions ou des redoublements collectifs, les redécoupages administratifs qui interdisent les comparaisons entre les régions sur une longue période).

Les *causes internes* (c'est-à-dire d'origine statistique) peuvent être classées en trois grandes catégories : l'absence de données (absences de rubriques dans certains annuaires, six annuaires ont disparu, etc.), le peu de fiabilité des informations fournies (certains annuaires se révèlent être de meilleure qualité que d'autres), la faible homogénéité des données qui touche en premier lieu le taux de réponse aux questionnaires (pas toujours indiqué), mais aussi le contenu de certaines rubriques (par exemple, l'âge « réel » des élèves, la définition du secteur privé, les tranches d'âges choisies pour le calcul des taux de scolarisation, etc.).

Pour pouvoir traiter ces données, nous avons dû procéder à plusieurs opérations (exclusions, rajouts ou corrections de certains chiffres à partir de nouveaux calculs). Autrement dit, les chiffres publiés doivent être considérés comme des ordres de grandeurs qui n'en conservent pas moins un intérêt lorsqu'ils sont confrontés les uns aux autres. C'est pourquoi nous avons privilégié une analyse historique ordonnée autour de la notion de période. Ces périodes correspondent, en premier lieu, à une tendance statistique, mais elles peuvent aussi être qualifiées d'historiques, dans la mesure où elles sont marquées par des événements influençant le processus de scolarisation (se reporter aux figures).

français classique, mais en langue arabe. Certaines médersas sont reconnues par l'État, d'autres non. Même celles qui sont considérées comme officielles ne se soumettent que très rarement aux questionnaires du Ministère de l'éducation. C'est pourquoi nous n'avons pas inclus les effectifs scolaires des médersas.

² Par exemple, la réforme de 1968 a modifié la durée des cycles à l'intérieur de l'enseignement fondamental, induisant des variations d'effectifs.

PRÉSENTATION DU SYSTÈME SCOLAIRE MALIEN

Le système scolaire malien est composé des sous-systèmes suivants :

- *L'enseignement fondamental* comprend deux cycles : le premier, qui correspond à l'enseignement primaire, est composé de six niveaux, soit de la 1^{re} à la 6^e année. Il est sanctionné par le Certificat de fin d'études du premier cycle de l'enseignement fondamental (CFEPCEF) qui ne donne accès au second cycle que dans la limite des places disponibles³. Le second cycle, qui correspond au collège, ne comprend que trois classes (de la 7^e à la 9^e) et débouche sur le Diplôme d'études fondamentales (DEF, équivalent du BEPC) qui permet l'accès à l'enseignement secondaire ou aux écoles professionnalisées.

- *L'enseignement professionnel et technique* couvre plusieurs niveaux de formation, du CAP au diplôme d'ingénieur.

- *L'enseignement secondaire* est composé de trois classes (de la 10^e à la 12^e ou terminale) et est sanctionné par le baccalauréat qui permet de poursuivre des études supérieures.

- *L'enseignement normal* (formation des enseignants du fondamental) regroupe deux types d'établissements, les Instituts pédagogiques d'enseignement général (IPEG) qui assurent la formation des maîtres du premier cycle de l'enseignement fondamental et l'Enseignement normal secondaire (ENSEC) qui assure celle des maîtres du second cycle.

- L'université, création récente au Mali, n'a recruté ses premières promotions qu'à la rentrée de 1996-97. Mais divers instituts assuraient une *formation supérieure* (l'École normale supérieure (ENSUP), l'École de médecine, etc.).

Dans cette contribution, nous ne prenons en compte que l'enseignement fondamental et le secondaire. Ces deux enseignements comprennent deux secteurs, le secteur public et le secteur privé qui inclut les écoles privées

³ Depuis l'année 1995, un classement des élèves s'effectue en fonction de critères liés au mérite qui déterminent l'accès en classe de 7^e année de l'enseignement fondamental, lorsque le nombre de places offertes est inférieur au nombre de reçus au CFEPCEF.

catholiques, les médersas, les écoles privées laïques et les écoles communautaires⁴.

L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Les années de progression de la scolarisation (1960-1979)

Cette période, qui débute à l'indépendance et s'achève en 1979, est marquée par la réforme de l'enseignement mise en place dès 1963⁵. Elle est caractérisée par une croissance soutenue et régulière des effectifs de l'enseignement fondamental. En 1963, 124 000 élèves dont 37 400 filles, étaient inscrits dans l'un des deux cycles du fondamental. En 1979, ils étaient trois fois plus nombreux, soit 357 500 élèves dont 124 900 filles. Cependant, cette croissance a été plus forte dans le second cycle que dans le premier : le premier cycle comptait 111 900 élèves en 1963 et 298 700 en 1979, alors que, durant la même période, le second cycle, qui comptait 12 100 inscrits, atteint les 58 800 élèves en 1979.

La part de l'enseignement privé tend à se réduire du fait d'une croissance des effectifs beaucoup moins rapide que celle enregistrée dans le secteur public. En effet, globalement, l'augmentation des effectifs y a été plus modérée que dans l'enseignement public. En 1963, le secteur public rassemblait 113 500 élèves et

⁴ Les écoles privées laïques (ou créées par un promoteur, selon la terminologie officielle) et les écoles communautaires (écoles privées créées et financées par des communautés) ont connu un développement récent, essentiellement à la fin des années 1980. Elles étaient, jusqu'à une date récente (1994), désignées sous l'appellation « d'écoles de base ». Cette désignation semble disparaître au profit de deux termes (écoles privées et écoles communautaires) qui entérinent de fait deux statuts très différents. Notons cependant que les « promoteurs d'écoles privées » continuent d'utiliser le terme « d'écoles de base » et que certaines écoles « communautaires » sont encore comptabilisées comme « écoles de base » par les services statistiques scolaires.

⁵ Avec la Guinée, le Mali fut l'un des premiers pays africains francophones à avoir réalisé une réforme du système scolaire dès les lendemains de l'indépendance. La plupart des autres pays africains se sont lancés dans la réforme de leur système scolaire plus tardivement (Lange, 1991).

le secteur privé 10 500. En 1979, on comptait 341 000 élèves dans le secteur public et 16 500 dans le secteur privé.

Cette période est donc caractérisée par une progression de la scolarisation. Le taux moyen d'accroissement annuel des effectifs de l'enseignement fondamental du premier cycle se situe à 6 %, ce qui est légèrement inférieur à ce que l'on a pu observer dans les autres pays africains (Lange, 1991). Cependant, ce taux, supérieur à la croissance démographique, a permis l'accroissement régulier du taux de scolarisation (République du Mali, 1991). La croissance des effectifs dans le second cycle a été plus rapide (le taux moyen d'accroissement annuel fut de 10 %) que dans l'enseignement primaire, mais elle est demeurée, ici aussi, inférieure à celle que connurent la plupart des pays africains francophones. On observe aussi que le secteur privé occupe une place plus importante dans le second cycle que dans le premier.

Les filles apparaissent très peu scolarisées, bien que leur proportion soit passée de 30 % en 1963 à 35 % en 1979. Malgré un accroissement plus important (+8 % contre +5 %), la proportion de filles scolarisées dans le second cycle demeure inférieure à celle du premier cycle. En 1963, on dénombrait 31 % de filles dans le premier cycle et 21 % dans le second. En 1979, ces pourcentages étaient respectivement de 36 % et 30 %. En moyenne, le second cycle public compte 25 % de filles contre 35 % dans le premier cycle. À la différence du secteur public, le pourcentage moyen de filles scolarisées est tout à fait comparable dans les deux cycles de l'enseignement fondamental privé. Globalement, les filles sont un peu plus présentes dans le secteur privé (36 % en moyenne) que dans le secteur public (34 % en moyenne). Le pourcentage de filles scolarisées était de 30 % en 1963, pour chacun des deux secteurs. En 1979, il est de 35 % pour le secteur public et de 38 % pour le secteur privé.

Les années de la déscolarisation (1980-1985)

Le phénomène que nous avons dénommé *déscolarisation*⁶ est dû d'une part à la diminution des entrées (non-scolarisation des enfants à l'entrée du système scolaire), d'autre part à l'augmentation du nombre d'abandons (retrait des

⁶ Voir notre premier travail sur le sujet (Lange, 1984). Le terme déscolarisation a été généralisé à partir des années 1986 et 1987. D'autres termes équivalents ont été utilisés auparavant : désertion, dépopulation scolaire, etc.

enfants en cours d'étude). Ce phénomène est donc différent de celui de la *déperdition scolaire* qui, bien que très important en Afrique, n'a jamais remis en cause le développement de la scolarisation. En fait, la déperdition scolaire est structurelle, tandis que la déscolarisation est conjoncturelle. Cette dernière s'exprime crûment par la chute du taux de scolarisation, que l'on a pu observer dans un grand nombre de pays africains. La plupart de ces pays ont d'ailleurs connu cette période de déscolarisation au début de la décennie 1980 (Lange, 1991).

En premier lieu, on observe que la baisse des effectifs de l'enseignement du premier cycle a été relativement faible (et ne concerne que deux années), tandis qu'elle apparaît de plus grande ampleur dans le second cycle. Cependant, compte tenu de l'accroissement démographique, les taux de scolarisation ont chuté entre 1980 et 1985, phénomène que l'on a pu observer dans la plupart des pays africains et qui indique un recul certain de la scolarisation.

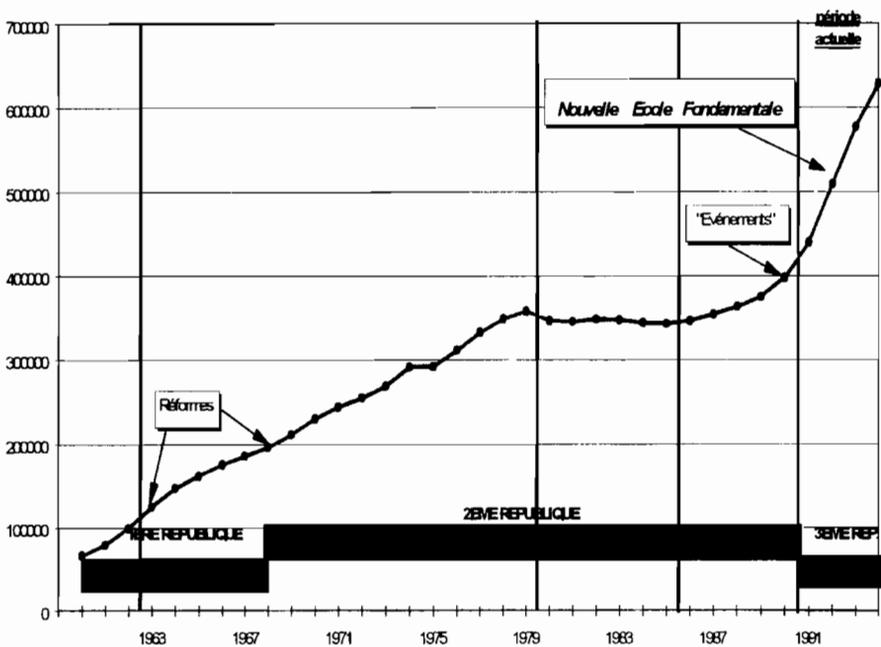
Contrairement à ce que l'on a pu observer dans l'enseignement primaire d'autres pays africains, le phénomène de déscolarisation au Mali a tout particulièrement touché les garçons. Entre 1980 et 1985, les effectifs masculins du premier cycle ont chuté de 1,4 %, contrairement aux effectifs féminins qui progressaient de 3,6 %, durant la même période. Dans le second cycle, la déscolarisation a été beaucoup plus forte : la baisse des effectifs entre 1980 et 1985 est de 10,2 % pour les garçons et de 4,4 % pour les filles.

En ce qui concerne l'enseignement du premier cycle, on constate aussi que la déscolarisation est sensiblement de même intensité dans le secteur privé que dans le public. À l'opposé, le second cycle connaît une chute plus brutale dans le secteur privé (-19,6 %) que dans le secteur public (-7,5 %). Ceci indique clairement que la demande scolaire a joué au Mali (tout comme dans d'autres pays africains) un rôle déterminant dans le phénomène de déscolarisation. De fait, on peut observer que, durant cette période, l'offre en éducation s'est légèrement améliorée (augmentation du nombre de classes et du nombre d'enseignants ; voir figure 5), tandis que les effectifs des élèves stagnaient ou diminuaient. À l'instar de ce qui a pu être observé en Afrique, il semble bien que le phénomène de déscolarisation trouve sa source dans le refus des mesures de rigueur imposées au début des années 1980 (Lange, 1991) et est l'expression de la révolte des parents d'élèves contre un système économique et politique qui ne permet plus la promotion sociale par l'École.

Les années de la reprise (1986-1990) et de « l'explosion » scolaire (1991-1994)

À cette période de déscolarisation succède une période de hausse des effectifs. Les effectifs qui étaient de 298 900 élèves dans le premier cycle et de 47 200 élèves dans le second cycle en 1986, atteignent respectivement 340 600 et 57 200 élèves en 1990. Mais cette hausse demeure faible, compte tenu de la forte croissance démographique. Cependant, cette période de reprise scolaire annonce déjà « l'explosion » des effectifs de l'enseignement fondamental que l'on va observer au cours des années 1990-1994.

Figure 1 : Évolution des effectifs scolaires de l'enseignement fondamental (1^{er} et 2nd cycles) entre 1960 et 1994



Aux cinq années de reprise succède une période d'explosion scolaire dont l'avènement s'avère concomitant des « événements » politiques qui ont permis la chute de la dictature militaire et le changement des structures politiques avec la naissance de la 3^e République. Les raisons de la reprise sont donc autant dues

au contexte socio-politique global (confiance dans le nouveau régime politique, perspectives plus ouvertes du fait de l'instauration de la démocratie...) qu'au contexte proprement scolaire (figure 1).

Certes, le nouveau régime, issu des premières élections libres, a très tôt posé le développement de la scolarisation comme l'une de ses priorités. La volonté de l'État malien s'est donc très vite concrétisée par la *refondation* du système scolaire et la mise en place de la Nouvelle école fondamentale (NEF). En fait, un consensus s'est globalement instauré entre l'État et les parents qui souhaitaient respectivement le développement de la scolarisation. Cependant, la hausse spectaculaire des effectifs (397 800 élèves dans le fondamental en 1990 et 628 200 en 1994, soit une augmentation de 230 400 élèves), dissimule de très fortes disparités régionales qui continuent de s'accroître. En effet, ce sont les trois régions les moins scolarisées du pays qui ont connu les plus faibles progressions (Mopti, Tombouctou, Gao-Kidal), et c'est le district de Bamako, déjà très en avance sur les régions, qui a connu la plus forte progression.

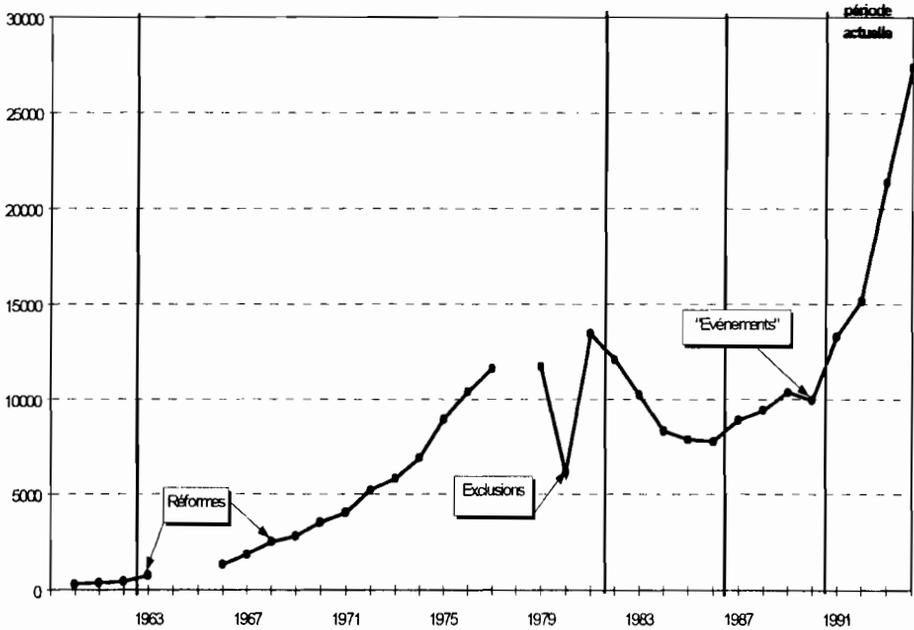
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Comme dans le cas de l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire connaît une période de développement caractérisée par une progression quasi-ininterrompue des effectifs. Seuls deux « accidents » en 1978 et 1980 sont venus interrompre cette croissance. En 1963, on comptait un peu plus de 700 élèves inscrits dans le secondaire. Ils étaient plus de 13 000 en 1981. L'enseignement public et l'enseignement privé ont connu des évolutions tout à fait comparables. Entre 1966 et 1981, les effectifs du secteur privé ont été multipliés par 11 et ceux du secteur public par 9.

À l'instar de la plupart des pays africains qui ont connu une déscolarisation, la chute des effectifs de l'enseignement secondaire a été beaucoup plus marquée que dans l'enseignement fondamental. La baisse des effectifs entre 1981 et 1986 est importante, puisqu'elle concerne 5 690 lycéens, soit une baisse de 42,3 % en seulement quatre ans. Le secteur privé, tout en connaissant une baisse très forte (-36,8 %), a été moins touché que le secteur public (-43,6 %). En dépit d'une très faible présence dans l'enseignement secondaire, les filles ont été légèrement plus touchées par la déscolarisation (les effectifs féminins subissent une baisse de 43,1 % entre 1981 et 1986, ceux des garçons une baisse de 42,1 %).

L'évolution de la scolarisation

Figure 2 : Évolution des effectifs scolaires de l'enseignement secondaire entre 1960 et 1994



L'enseignement secondaire connaît ensuite une période de reprise et d'explosion des effectifs, qui ont augmenté de 28 % entre 1986 et 1990. En 1986, on dénombrait 7 760 élèves dont 1 550 filles. Quatre années plus tard, ils étaient 9 930 dont 2 460 filles. Notons que cette augmentation a surtout concerné l'enseignement public qui progresse de 32,4 %, tandis que le privé ne connaît que 9,1 % de progression. À partir de 1991, la hausse s'accélère (34 % entre 1990 et 1991, 13,8 % entre 1991 et 1992, 41,2 % entre 1992 et 1993, 29 % entre 1993 et 1994) et correspond à un accroissement de 17 440 élèves entre 1990 et 1994, soit une hausse de 175,7 % en seulement quatre ans, due essentiellement à l'enseignement public.

Les raisons de cette progression rapide s'expliquent de la même façon par le contexte politique global (figure 2). Cependant, il faut noter que les effectifs du

secondaire ont été, au cours des années 1990, artificiellement gonflés par les redoublements collectifs provoqués par les *années blanches*⁷.

LES CARACTÉRISTIQUES ACTUELLES

La Nouvelle école fondamentale (NEF)

L'arrivée au pouvoir d'un régime démocratiquement élu a permis la mise en place de la NEF dans un contexte consensuel. Le nouveau gouvernement, issu des élections libres de 1992, s'est engagé dans une véritable réforme du système malien. Pour la première fois, depuis l'indépendance, il semble qu'une politique destinée à accroître le taux de scolarisation ait été réellement mise en place. Mais la question du financement du secteur éducatif reste posée : comment augmenter le taux de scolarisation en période d'ajustement structurel ?

Le recrutement annuel des élèves dans les zones rurales, la double vacation en milieu urbain⁸, la réforme des programmes (et l'allégement de ceux-ci), l'adoption d'un système proche de la promotion automatique dans l'enseignement du 1^{er} cycle⁹ et la transformation des examens constituent les bases de la nouvelle politique scolaire. Mais quelles sont les conséquences de ces mesures, entre autres, de la double vacation ? Quelle viabilité le système de la double vacation peut-il avoir à moyen terme ? Des enseignants surchargés, un financement pour partie assuré par la Banque mondiale ne sont pas les moindres problèmes qui se posent lorsqu'il s'agit d'étudier la pérennité de ce système.

⁷ On dénomme *années blanches* les années sans école, où l'absence de notes ou d'organisation des examens provoque le redoublement de l'ensemble des élèves des classes concernées. Pour ne pas exclure les élèves trop âgés ou ayant un nombre de redoublements trop importants du fait de ces années blanches, l'administration scolaire est autorisée à compter *deux années facultatives* au sein du cursus des élèves (soit, de fait, deux redoublements en plus).

⁸ Hérité de l'époque coloniale, la pratique de recrutement de nouveaux élèves une année sur deux est encore courante au Mali ; la double vacation (parfois dénommée double flux) consiste à scolariser deux groupes d'enfants, un le matin, un le soir, dans la même classe et avec le même enseignant, permettant l'économie simultanée d'un poste d'enseignant et d'une salle de classe.

⁹ Décision de limiter le nombre des redoublants à 15 %, de la première à la cinquième année de l'enseignement du premier cycle fondamental.

Les conséquences de la double vacation n'ont pour l'instant pas été mesurées (conséquences sur le niveau scolaire des enfants, sur les conditions de travail des enseignants, sur l'organisation du temps au sein de la famille). La mise en place de la réforme des méthodes pédagogiques et du contenu des programmes (entre autres, l'introduction des langues nationales) n'a pas non plus bénéficié d'analyse critique.

La nouvelle politique relative à la scolarisation des filles (promotion de la scolarisation des filles, plus grande tolérance vis-à-vis de l'âge des filles...) n'a pas encore produit les résultats escomptés, mais elle a permis d'augmenter de façon significative le pourcentage de filles scolarisées dans l'enseignement fondamental. Ces dernières années ont enregistré la plus forte augmentation du pourcentage de filles depuis l'indépendance, même si leur présence demeure encore très faible en 1994, où elles ne représentent que 39 % des effectifs de l'enseignement fondamental.

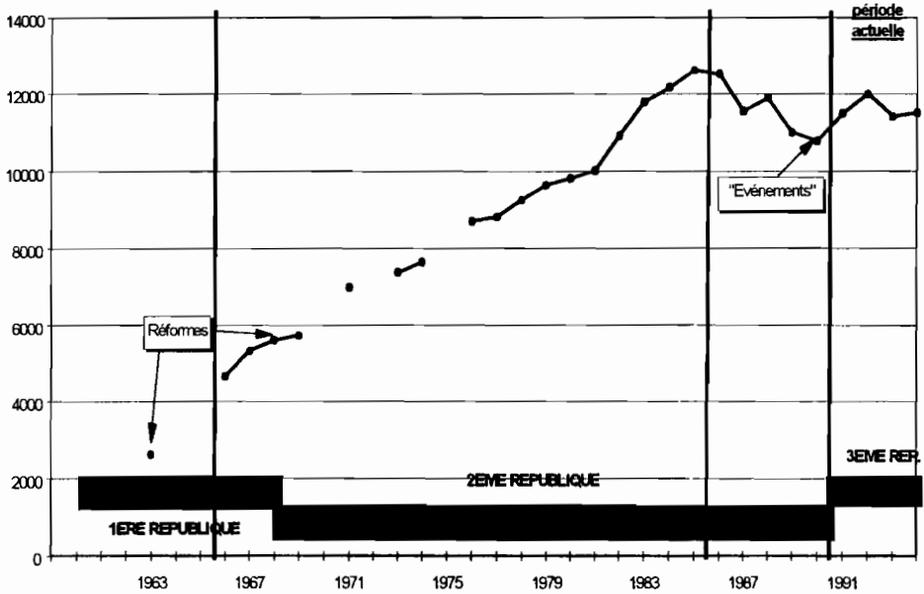
Des dysfonctionnements qui demeurent importants

Le système scolaire malien est caractérisé par de très fortes disparités régionales et inégalités sexuelles qui sont autant la résultante de la carence de l'offre étatique que de demandes familiales parfois très réservées face à l'école. Les disparités régionales s'expriment crûment par une très forte variation des taux de scolarisation. En retenant comme indicateur le taux net de scolarisation des enfants âgés de 7 à 12 ans dans le premier cycle, on peut mettre en évidence le très faible niveau de scolarisation de toutes les régions du Mali. Pour 1994, nous avons pu calculer les taux suivants : Mopti (14 %), Tombouctou (16 %), Gao-Kidal (19 %) ¹⁰, Kayes (20 %), Ségou (21 %), Sikasso (23 %), Koulikoro (27 %) et district de Bamako (75 %). Pour l'ensemble du pays, le taux net de scolarisation s'élève à 25 % en 1994 (31 % pour les garçons et 20 % pour les filles) ¹¹.

¹⁰ Ce regroupement dissimule le très grand retard scolaire de la région de Kidal. Les régions de Gao et de Kidal n'étaient pas encore différenciées du point de vue scolaire en 1994. Depuis 1995, une Direction régionale de l'éducation a été créée à Kidal.

¹¹ Nous avons retenu la tranche d'âges de 7 à 12 ans qui correspond à la tranche d'âges officiel dans l'enseignement du premier degré. Le taux de scolarisation (hors médersas) est donné par le rapport (exprimé en pourcentage) entre le nombre total d'élèves âgés de 7 à 12 ans scolarisés dans le premier cycle et la population totale des enfants âgés de 7 à 12 ans

Figure 3 : Évolution des effectifs d'enseignants de l'enseignement fondamental entre 1963 et 1994



Le rendement interne de ce système est encore particulièrement faible, même si la décision de limiter les redoublements à 15 % des effectifs de la première à la cinquième année devrait permettre une nette amélioration de la situation en comparaison avec le taux moyen de 30 % de redoublants que l'on a pu enregistrer au cours des trois premières décennies dans l'enseignement fondamental. En 1994, le pourcentage de redoublants était de 28 % dans le premier cycle et de 33 % dans le second cycle. De la même façon, les taux de réussite aux examens ont retrouvé leur niveau du début des années 1970, se situant à 59 % de reçus au CFEPCEF et à 48 % au DEF en 1994.

Le développement de l'offre, qui a permis l'explosion des effectifs scolaires, s'est essentiellement effectué au profit des zones déjà favorisées du point de vue scolaire, ce qui a eu pour conséquences d'accroître de façon considérable les disparités régionales. La priorité de la politique scolaire s'est en fait focalisée sur la réussite rapide en terme quantitatif, d'où l'absence de volonté de contrecarrer les inégalités. C'est l'une des conséquences de la crise économique qui a entraîné la mise sous tutelle financière des pays africains. En Afrique, les

L'évolution de la scolarisation

réformes scolaires sont dorénavant impulsées et financées par des bailleurs de fonds, souvent dans une perspective purement technocratique (augmenter le taux de scolarisation, le rapport filles/garçons, et ce, au moindre coût) sans aucun référent social ou politique.

La demande scolaire s'est beaucoup transformée, tout particulièrement dans les grandes villes, où l'adhésion au système scolaire devient la norme pour le plus grand nombre. Cependant, le nécessaire recours au travail des enfants, y compris en milieu urbain (Marcoux, 1994), risque de constituer un frein à la généralisation de l'enseignement primaire. Enfin, face à une demande scolaire forte, le problème qui se pose aujourd'hui est surtout le manque d'enseignants, ce qui a provoqué la détérioration rapide du ratio élèves/maitre (figures 4 et 5).

Figure 4 : Évolution du ratio élèves/maitre de l'enseignement fondamental entre 1966 et 1994

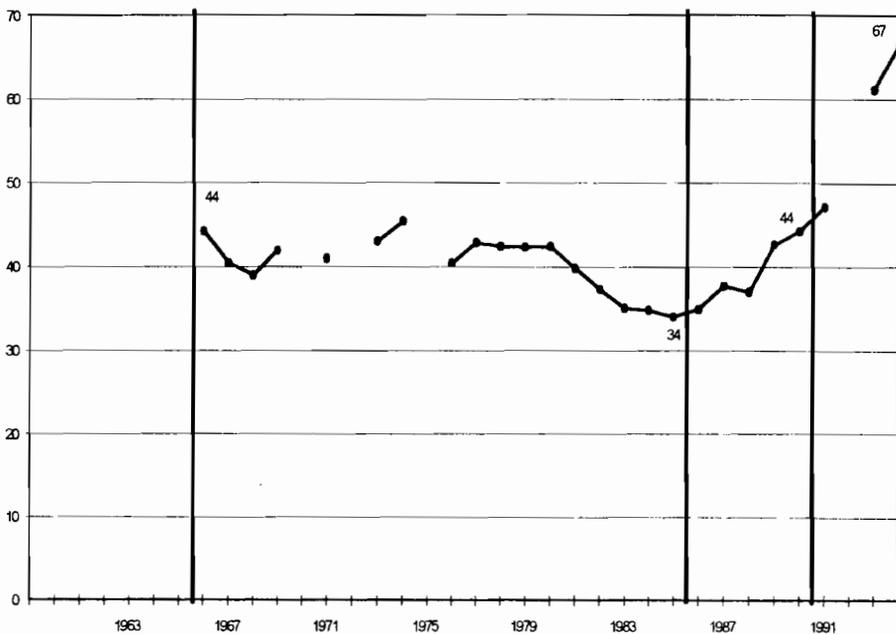
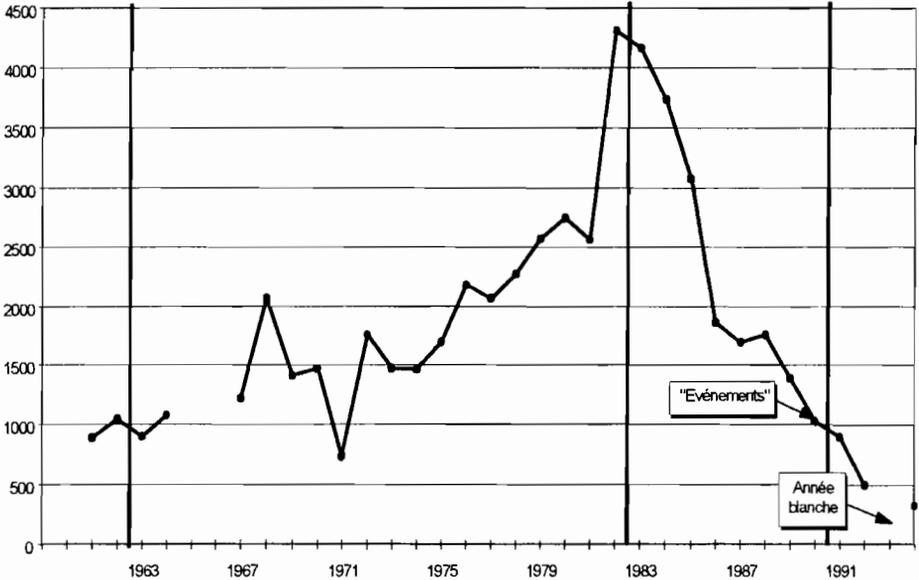


Figure 5 : Évolution des effectifs scolaires de l'enseignement normal (formation des maîtres) entre 1963 et 1994



Au début des années 1980, l'interdiction de recruter des fonctionnaires, imposée par les tutelles financières, s'est aussi étendue de façon dramatique à la formation des maîtres (figure 5). Par ailleurs, afin de diminuer le coût de la masse salariale de la fonction publique, les autorités ont impulsé un programme de *départs volontaires à la retraite*, qui a provoqué le départ d'enseignants bien formés et expérimentés. À leur place sont recrutés des *vacataires*, puis des *volontaires*, dont le niveau de formation s'avère de plus en plus faible, du fait de la chute des effectifs de l'enseignement normal (figure 5).

CONCLUSION

Aujourd'hui encore, le Mali se situe parmi les pays les moins scolarisés d'Afrique. Le développement du système scolaire n'a guère connu de période faste, ni durant la période coloniale, ni au cours des trois premières décennies

qui ont succédé à l'indépendance. Un *modus vivendi* semble s'être imposé entre des dirigeants peu enclins à développer la scolarisation et des populations qui ont surtout formulé des stratégies défensives face aux pouvoirs étatiques.

À cette absence de volonté politique succède une forte volonté de placer l'éducation comme priorité. Les années 1990 constituent en cela un changement radical. Pour mémoire, on rappellera que les effectifs de l'enseignement fondamental ont crû de 57,9 % entre 1990 et 1994, ceux de l'enseignement secondaire de 175,7 % démontrant l'effort considérable qui a été fourni en seulement quatre ans.

Mais compte tenu du contraste entre la forte croissance démographique que connaît le Mali et des moyens financiers très réduits, on peut s'attendre à un ralentissement de la croissance des effectifs au cours des prochaines années. Par ailleurs, la réforme en cours semble partiellement gelée, et l'on peut se demander ce qu'il adviendra de la Nouvelle école fondamentale. Les problèmes les plus cruciaux qui se poseront dans les années à venir demeurent le manque d'enseignants dû à la faiblesse des recrutements, l'absence de structures d'accueil dans de nombreuses zones rurales, et la permanence d'une certaine réticence de certains milieux face à l'école.

Bibliographie

- Lange M.-F., 1984. - *Contribution à l'étude du système scolaire togolais. Première approche du phénomène de déscolarisation.* - Lomé, ORSTOM, 85 p. (Rapport de recherche).
- Lange M.-F., 1991. - "Systèmes scolaires et développement : discours et pratiques", *Politique africaine*, n° 43, p. 105-121.
- Marcoux R., 1994. - *Le travail ou l'école. L'activité des enfants et les caractéristiques des ménages en milieu urbain au Mali.* - Bamako, CERPOD (Études et travaux), 200 p.

Population et société au Mali

République du Mali, 1960-1994. - *Annuaire des statistiques scolaires*. - Bamako, Ministère de l'éducation. (Annuaire statistiques).

République du Mali, 1991. - *Recensement général de la population et de l'habitat - Analyse de la fréquentation scolaire, scolarisation et alphabétisation*. - Bamako, Bureau central du recensement - Direction nationale de la statistique et de l'informatique, 139 p.

Lange Marie-France, Gisselbrecht O.

L'évolution de la scolarisation.

In : Bocquier Philippe (ed.), Diarra T. (ed.). Population et société au Mali.

Paris : L'Harmattan, 1999, p. 161-176.

(Etudes Africaines). ISBN 2-7384-8490-5